

La compétitivité de la filière viande ovine algérienne. Cas de la wilaya de Djelfa

The competitiveness of the sheep meat sector in Djelfa area, Algeria

BELHOUADJEB F.A. (1), CHEHAT F. (2)

(1) INRAA, El-Harrach, 16200 Alger, Algérie

(2) ENSA (ex-INA) El-Harrach, 16200 Alger, Algérie

INTRODUCTION

Notre objectif à travers ce travail est de déterminer le niveau de compétitivité de la viande ovine algérienne, particulièrement la viande produite dans la région de Djelfa. Pour cela, on a choisi les agneaux âgés de sept mois et les antenais d'un an élevés par des éleveurs transhumants parce que ces derniers supportent les coûts les plus bas par rapport aux autres types d'éleveurs (BELHOUADJEB F-A, 2009).

1. MATERIEL ET METHODES

Le choix de la zone d'étude a été dicté par le volume de production ovine de la wilaya, celle-ci étant la première productrice au niveau national. Notre enquête a touchée 41 éleveurs transhumants. L'analyse du niveau de compétitivité de la viande ovine algérienne est basée sur la détermination du Coefficient de Protection Nominale (CPN), du Coefficient de protection effective (CPE) et du Coût en Ressources Nationales ou Domestiques (CRD). Le prix au marché retenu est le prix au producteur (prix à la ferme) et le prix de référence retenu est le prix de parité à l'exportation.

1.1 COEFFICIENT DE PROTECTION NOMINALE (CPN)

Le Coefficient de Protection Nominale d'un produit donné est défini comme étant le rapport entre son prix local et son prix de référence ; autrement dit, c'est le rapport entre le prix du marché intérieur et le prix aux frontières (prix de parité à l'exportation) en l'absence d'intervention, exprimés dans une monnaie commune.

1.2 COEFFICIENT DE PROTECTION EFFECTIVE (CPE)

Pour avoir une mesure plus rigoureuse des distorsions liées aux interventions à la fois au niveau des produits et des intrants, on utilise le coefficient de protection effective. A la différence du CPN, il prend également en compte les intrants échangeables utilisés. Il intègre donc le bilan des protections des produits et des biens et services échangeables utilisés. Ce coefficient est égal au rapport entre la valeur ajoutée par unité produite aux prix intérieurs et la valeur ajoutée aux prix mondiaux, mesurées dans une monnaie commune. La valeur ajoutée est définie comme la différence entre la valeur de la production finale et les coûts des intrants.

1.3 COUTS EN RESSOURCES DOMESTIQUES (CRD)

Le CRD est la mesure de la compétitivité de la production locale par rapport au marché international, assimilée à une approche de l'avantage comparatif du pays dans la production d'un bien, ou encore la mesure de l'efficacité d'une filière. Il compare le coût économique d'utilisation des ressources intérieures avec la valeur nette d'échange extérieur générée par son emploi; autrement dit, ce coefficient (CRD) mesure le ratio de la valeur des intrants non échangeables mesurée aux prix de référence, à la valeur ajoutée produite par l'activité (mesurée aux prix de référence). Il traduit la valeur des devises étrangères générées ou économisées par l'exportation ou la non importation d'une unité du produit.

2. RESULTATS ET DISCUSSION

Les coefficients de protection (nominal et effective) calculés pour la viande des agneaux et des antenais sont inférieurs à l'unité (<1), c'est-à-dire que l'éleveur reçoit un prix inférieur au prix aux frontières et que les gains obtenus par l'activité avec intervention sont inférieurs à ceux obtenus sans intervention.

Le coefficient de protection nominal pour les inputs échangeables est égal à l'unité dans les deux cas (agneaux et antenais) parce qu'il n'y a pas de subvention, en dehors de celle accordée pour les soins vétérinaires mais qui semble insignifiante.

Le Coût en Ressources Domestiques (CRD) des antenais à un an est inférieur à l'unité, c'est-à-dire que la valeur des ressources nationales utilisées dans la production d'un kilogramme de viande ovine (antenais à un an) est inférieure à la valeur ajoutée épargnée ou gagnée dans l'activité, autrement dit, l'activité de production des antenais est économiquement efficace. Il est moins coûteux en ressources locales de produire localement que de l'importer. Ceci indique que l'Algérie a un avantage comparatif dans l'activité de l'élevage ovin (antenais à un an) et que sa production devrait être incitée davantage.

Comparativement avec le coût en ressources domestiques (CRD) des agneaux, le CRD des antenais est plus élevé, avec la valeur de 0,41 soit presque trois fois le CRD des agneaux (0,13). L'Algérie a donc un avantage comparatif très élevé aussi bien pour la production des agneaux (de sept mois) que pour les antenais (d'un an).

CONCLUSION

Sur la base des indicateurs de compétitivité calculés, on peut dire que l'Algérie possède un avantage comparatif dans cette filière. Par contre, dans une situation de libre échange et avec un prix de 6503,27 €/tonne et 6592,28 €/tonne respectivement pour la viande des agneaux et des antenais, le prix de la viande ovine locale n'est pas compétitif, cette situation s'explique essentiellement par le coût très élevé de l'alimentation, ce poste occupant la plus grande part dans la structure du coût de production des agneaux et des antenais. De plus, il est difficile d'envisager un développement des exportations alors que les conditions d'élevage et d'abattage ne sont pas conformes aux normes sanitaires adoptées par la plupart des pays potentiellement clients et que ces derniers exigent une certification qualité de la viande qu'ils importent.

Belhouadjeb F.A., 2009. ENSA (ex-INA), El-Harrach, Algérie. 86p
Porter M., 1998. The Free Press, New York. 420p.
Tallec F., Bockel L., 2005. FAO. 23p.

Tableau 1 Analyse de l'avantage comparatif (coefficients de protection) (2008)

	Agneau de sept mois	Antenais à un an
Prix Bord Champ (ou prix à la ferme) (€/tonne)	5625,74	5733,00
Prix de parité à l'exportation (€/tonne)	6503,27	6592,28
Protection Nominale du Produit	0,86	0,87
Protection Nominale pour Inputs Echangeables	1,00	1,00
Coefficient de Protection Effective	0,74	0,56
CRD	0,13	0,41